

A la suite de la hausse accordée aux députés

Le député Fortin fera connaître le bilan de ses dépenses et revenus

par Roger LEVASSEUR
BON-CONSEIL — Le député fédéral de Lotbinière, M. André Fortin, publiera la semaine prochaine le bilan de ses dépenses et de ses revenus comme député, pour l'année 1974. Il se pliera ainsi à la demande d'un électeur qui, dans une lettre ouverte parue cette semaine dans les hebdomadaires régionaux, se demandait pourquoi le député Fortin avait endossé la hausse de salaires des députés fédé-

raux et que si ses dépenses étaient vraiment justifiées, il le prouverait en publiant un bilan. Parlant hier midi devant les membres de l'Association des assureurs-vie de Drummond-Arthabaska, qui avaient leur dîner mensuel au Roi-du-Steak à Bon-Conseil, le député créditiste Fortin n'a pas nié qu'il avait effectivement appuyé le projet de loi visant à une augmentation substantielle des revenus des députés fédéraux. Pour sa dé-

charge, il ajouta qu'il avait cependant présenté deux autres projets de lois. Le premier vise à abolir complètement le Sénat canadien qui dans l'optique du député Fortin n'a plus aucun rôle concret à jouer, au Canada en 1975. Le deuxième projet de loi vise à exiger que le montant de \$8,000 qui est alloué en dépenses à chacun des députés fédéraux le soit en autant que des pièces justificatives sont présentées, comme cela se fait dans

l'entreprise privée. Le député Fortin a souligné qu'il existait un nombre impressionnant de députés fédéraux qui n'allaient pratiquement jamais dans leur comté respectif mais touchaient quand même les \$8,000 alloués à tous. Il expliqua aussi que bon nombre de la députation fédérale n'avaient pas un bureau dans leur comté, ce qui constituait pour eux une source de dépenses moindres.

Le député Fortin fit ressortir que les députés ruraux sont défavorisés par rapport aux députés des centres comme Québec, Montréal, Toronto ou Vancouver. Les députés de ces centres peuvent se rendre gratuitement à Ottawa en train ou en avion, ce qui est impossible pour un député comme celui de Lotbinière ou de l'Abitibi.

Enfin, il nota que tout le système parlementaire actuel d'Ottawa coûte à chaque canadien une somme aussi faible que \$0,30 par année, l'augmentation comprise, et que dans son échelle des valeurs cela signifiait bien peu quand on pense qu'on paie \$10 pour aller voir jouer une partie des Expos où des joueurs sont payés \$100,000 et \$150,000.

Du point de vue dépenses, le député Fortin souligne que son bureau a reçu plus de 3,500 visiteurs en 1974. Il dit également être défavorisé du fait que plusieurs interventions faites pour ses concitoyens exigent des frais de l'interurbain étant donné que les bureaux régionaux de plusieurs services sont à Sherbrooke, Drummondville, Québec ou Montréal. Les députés des grands centres n'ont pas à faire ces appels interurbains.

En présentant son bilan détaillé des dépenses et revenus en 1974, la semaine prochaine, le député Fortin espère que la population fera la part des choses. Il veut également visiter une industrie de la région par semaine, en distribuant ce bilan de main à main à chacun des travailleurs, l'expliquant, pour ensuite leur demander ce qu'ils en pensent.



M. Henri Bergeron de Victoriaville, qu'on aperçoit ici au centre, est devenu le nouveau président de l'Association des assureurs-vie de Drummond-Arthabaska. On retrouve à sa gauche le nouveau publiciste, M. Gérard Lemieux et le président sortant, M. Ludger Martin. (Photo LeRo)

Lutte contre les incendies

Pierreville revient avec un projet de \$228,000

par André PROVENCHER
PIERREVILLE — Le conseil municipal de Pierreville s'apprête à proposer aux citoyens de cette municipalité un projet de \$228,000 pour la construction d'une caserne d'incendie et l'amélioration de l'équipement de lutte contre les flammes.

Un projet analogue avait échoué l'an dernier au terme d'une consultation populaire. Mais de nouveaux éléments ont été ajoutés au dossier depuis cette date, notamment la condamnation par le ministère du Travail de l'édifice municipal actuel, où est abritée la caserne d'incendie. Dans ce nouveau contexte, le conseil municipal estime être en mesure de mener son projet à terme.

Le projet ne refait cependant pas surface sous la même forme, puisque les architectes Blais et Camirand ont présenté de nouvelles esquisses aux membres du conseil. Cette définition sommaire ne tient plus compte du projet de l'hôtel de ville, qui, on s'en souviendra, a été violemment repoussée par les contribuables.

Le montant de \$228,000 lancé par le conseil comprend le coût de la construction, l'achat des camions, l'outillage, les honoraires professionnels et l'aménagement.

Selon le maire Roger Tremblay, la réorganisation des services de protection contre l'incendie se conçoit encore dans une perspective régionale. Les municipalités de Notre-Dame-de-Pierreville et de Saint-Thomas-de-Pierreville ont en effet maintenu leur accord de principe à participer au financement

Fédération des services Richelieu-Yamaska

La campagne de souscriptions a remporté un éclatant succès

SOREL (LB) — La 19e campagne de souscriptions de la Fédération des services communautaires Richelieu-Yamaska, terminée le 31 décembre dernier, a remporté un succès qui dépasse les prévisions des responsables, souligne le directeur général de la Fédération, M. Marc Choquette. Le montant total souscrit s'élève à \$145,000, soit \$3,000 de plus que l'an dernier. Pour la troisième année consécutive, une augmentation sur l'année précédente est enregistrée dans le diocèse de Saint-Hyacinthe.

La situation économique actuelle: hausse du coût de la vie, grèves et chômage, etc., laissait présager une diminution des recettes. Mais les efforts soutenus des bénévoles, une information plus intense sur le bien-fondé des services communautaires et la générosité accrue des souscripteurs ont eu raison des difficultés prévues et ont donné les résultats que l'on connaît.

C'est dans le secteur "porte à porte" que la plus forte augmentation a été accusée. Plus de la moitié des 107 paroisses du diocèse de Saint-Hyacinthe ont souscrit des montants supérieurs à ceux de l'an dernier. Le tableau comparatif pour les paroisses de la région Sorel-Tracy l'indique. (Les chiffres entre parenthèses sont les résultats de la souscription 1973.)

Plusieurs accidents ont occupé les policiers de la ville de Plessisville

PLESSISVILLE (GAB) — Plusieurs accrochages ont maintenu les policiers de Plessisville très actifs en quelques heures. Le plus important de ces accidents a eu lieu à l'intersection de la rue St-Jean et de l'avenue St-Louis; personne n'a été blessé mais les dommages sont estimés à près de \$2,000 aux deux véhicules impliqués. C'est le directeur du service de la police, M. Edouard Lebrun, qui a fait les constatations.

D'autre part, l'agent Jean Goulet a "couvert" un autre accrochage qui n'a pas fait de blessé non plus mais qui a causé des dommages estimés à environ \$1,000 aux véhicules concernés.

L'avenue des Erables a également été le théâtre d'un accrochage entre deux voitures là encore, on ne rapporte aucun bles-

sé. Les dommages sont estimés à quelque \$1,500; l'agent Jacques Paradis a fait les constatations. Le policier Paradis a également "couvert" un autre accrochage qui a fait pour environ \$200 de dommages aux deux véhicules qui se sont rencontrés à l'intersection de la rue Vaillancourt et de l'avenue St-Louis. Ces quatre accidents sont survenus en quelques heures et à différentes périodes du jour.

Le directeur du service de la police de Plessisville, M. Edouard Lebrun, a de nouveau invité les conducteurs de véhicules à faire preuve de prudence, principalement lorsque le pavé est rendu glissant par la neige ou le verglas. Circuler à vitesse modérée, ne pas prendre de risques inutiles sont les principales recommandations faites par M. Lebrun.

Jeune homme détenu pour attentat à la pudeur

ARTHABASKA (RL) — Un jeune homme de 18 ans, de Saint-Paul-de-Chester, sera détenu jusqu'à son enquête préliminaire qui est fixée au 6 février 1975. C'est la décision qu'a prise le juge Claude Pinard, de la cour provinciale, hier après-midi au palais de justice d'Arthabaska.

Le magistrat a d'autre part ordonné que l'accusé subisse entre temps un examen psychiatrique à l'institut Pinel de Montréal.

Rappelons que le jeune homme est accusé d'attentat à la pudeur sur cinq jeunes Victoriavilloises.

Le juge Pinard a aussi accordé un ordre de non-publication de sorte que l'essence des témoignages ne pourra être révélée.



Les pompiers de la ville de Sorel ont dû briser la fenêtre avant du logement situé au 253 B, Chemin Saint-Ours pour pénétrer à l'intérieur et maîtriser l'incendie qui s'est déclaré hier avant-midi alors que les locataires, M. et Mme Rodrigue Champagne, étaient absents. Les dommages au logement incendié et aux autres logements de l'édifice sont évalués provisoirement à quelque \$12,000. (Photo Gariépy).

Un incendie cause des dommages de \$10,000

SOREL (LB) — Un logement d'une maison à appartements, du 253 B, Chemin Saint-Ours, à Sorel, a été lourdement endommagé par un incendie qui s'est déclaré vers 10 heures hier avant-midi. Le feu faisait son œuvre depuis un certain temps quand il a été découvert par un voisin, M. Marcel Gendron. Les locataires du logement incendié,

M. et Mme Rodrigue Champagne, étaient absents. La cause de l'incendie est encore inconnue. Les dommages cependant sont évalués provisoirement à quelque \$12,000, au logement lui-même et aux deux autres de la maison, qui ont été endommagés par l'eau et la fumée.

Le propriétaire de la bâtisse, M. Louis-Philippe Foucault, de la Commission scolaire régionale le Carignan, a souligné que l'eau avait envahi le rez-de-chaussée de même que le sous-sol, qui est meublé de meubles antiques.

Les pompiers, sous la direction du chef Wilfrid Gallant, ont dû briser la fenêtre avant du logement pour pénétrer à l'intérieur et maîtriser les flammes.

entre/voisins

● VICTORIOVILLE — Le prochain souper des femmes de carrières de Victoriaville aura lieu mardi le 21 janvier à 18 h 30 au motel Colibri. La causerie sera donnée par Mlle Gabrielle Bergeron qui parlera de son expérience comme infirmière dans sa carrière militaire.

● VICTORIOVILLE — Pour ceux qui attendaient ce film avec grande impatience, mentionnons que Les Ordres sera projeté sur l'écran du cinéma Laurier de Victoriaville à la fin de janvier. C'est ce que déclarait M. Paul Gendron, plus tôt cette semaine.

● VICTORIOVILLE — La prochaine réunion de "Couples et familles" aura lieu à la sacristie Sainte-Victoire à Victoriaville, le 21 janvier, à compter de 20 h. Les invités seront l'abbé Jean Michaud et sœur Céline Léger. Le sujet discuté sera "Quelle famille aujourd'hui?"

● VICTORIOVILLE — A son prochain souper régulier, le club Lions de Victoriaville recevra la visite officielle de son gouverneur du district A-10, M. Jacques Côté. D'autre part, lors d'un prochain souper mixte organisé par le comité féminin des Lions de Victoriaville, l'invitée sera Mme Eileen Dugal qui parlera de céramique.

● MANSEAU — Le CLSC de la région Fortierville-Lotbinière-ouest est à la recherche de personnes intéressées à travailler dans les maisons privées, à plein temps ou à temps partiel. Elles peuvent donner leur nom en s'adressant au CLSC.

● MANSEAU — Le curé de la paroisse de Manseau, M. l'abbé Gabriel Leblanc, a fait part des dernières statistiques paroissiales. Pour la dernière année, il y eut 15 baptêmes, 15 sépultures et 11 mariages, alors qu'en 1973, il y avait eu 14 baptêmes, 15 sépultures et 18 mariages. Si on recule à l'année 1972, on notait 13 baptêmes, 13 sépultures et 20 mariages.

● MANSEAU — Il y aura des séances d'information et d'inscription, mardi soir le 21 janvier ainsi que samedi le 15 février, pour les jeunes gens et les adultes qui, tout en poursuivant des études, sont intéressés à approfondir leur vie de foi et à s'initier à un engagement chrétien. Ces rencontres auront lieu au collège Saint-Jean-Vianney.

Un vol de \$70 à la Ferronnerie Dessert

DRUMMONDVILLE (YC) — Malgré la véracité de certains juges à l'endroit d'auteurs de vols à main armée, cette vague continue de connaître sa popularité à Drummondville.

Hier après-midi vers 13 h 20, deux individus entraient à l'intérieur de la Ferronnerie Dessert, boulevard Mercure à Drummondville et sommaient la caissière de leur remettre le contenu du tiroir caisse.

Mme Noëlla Pelletier, l'épouse du propriétaire de l'établissement, qui se trouvait seule au moment du hold-up, acquiesça à l'exigence des apaches et leur remettait quelque \$70.

Par la suite les deux voleurs prenaient la fuite dans une automobile où l'on présume qu'un troisième individu les attendait.

Il semblerait que les malfaiteurs auraient été quelques instants plus tard aperçus, près de l'hôpital Sainte-Croix.

Il a été possible d'obtenir par ailleurs la description de l'un des voleurs qui mesurait environ 5'11", peserait 180 livres et portait un manteau possiblement de cuir de couleur rouille, avec pantalon pâle.

Une courbe... et c'est l'embarquée



Bien que la chaussée était sèche, le conducteur de cette Comet 1972 a complètement raté la courbe aux abords du village de Saint-Albert, près de la fin de

l'autoroute 55. Le résultat fut que le véhicule se retrouva les quatre roues dans les airs. Il ne semble toutefois pas y avoir de blessé. (Photo LeRo).

La ville de Princeville taxe les lots vacants de la municipalité

PRINCEVILLE (GAB) — Les édiles de la ville de Princeville ont adopté le règlement 302 dont un des articles a pour but d'encourager la construction dans les secteurs déjà desservis par l'aqueduc. Par cet article, les propriétaires de lots à bâtir auront à payer une taxe de \$0.50 le pied linéaire donnant sur l'artère concernée.

Un autre article du même règlement détermine le taux pour le service de l'aqueduc aux entreprises industrielles où un compteur est installé; ce tarif part de \$0.40 par mille gallons pour une consommation de deux millions de gallons et va jusqu'à \$0.10 par mille gallons pour une consommation de huit millions de gallons et plus. Une facture provisoire sera produite et un ajustement suivra la lecture des compteurs qui se fera deux fois par année soit en juin et en décembre.

Au cours de la première session de 1975, M. J.-Maurice Talbot, maire, et les conseillers ont également adopté le règlement numéro 303 fixant à \$0.90 par \$100 d'évaluation le taux de l'impôt foncier pour 1975, à 8 p.c. par année la taxe de locataire calculée sur le coût de douze mois du logement, à \$22

par année le coût de l'enlèvement des déchets pour les résidents qui profitent de ce service et à \$25 par année le taux de la taxe d'affaires.

Le règlement contient aussi un article se rapportant à la cueillette des déchets et leur disposition dans le cas des établissements industriels. Une taxe de compensation est, d'autre part, établie pour certaines propriétés comme les écoles, foyers, etc.

La taxe de compensation sur les propriétés scolaires et les foyers est de \$0.30 par \$100 d'évaluation. Quant aux propriétés de la Fabrique ou d'institutions religieuses, l'impôt foncier est de \$0.80 par \$100 d'évaluation mais calculée sur la valeur des terrains seulement. M. Fernand Poiré, secrétaire-trésorier du conseil municipal, a reçu instruction de préparer les factures dès que toutes les formalités auront été complétées sur ces décisions. MM. Paul Beauvillier, Claude Labbé, Roland Ber-

geron, Richard Caouette, Raymond St-Fierre, conseillers, étaient présents à la séance; M. Eugène Fortier manquait étant retenu chez lui par la maladie.

Visite d'étudiants

Une vingtaine d'étudiants du secondaire IV de l'école Ste-Marie de Princeville étaient présents à cette première session de 1975 au conseil municipal urbain de Princeville; M. J.-Maurice Talbot, maire, a souhaité une bienvenue toute particulière à ces jeunes où les filles étaient en très grande majorité. Les édiles ont ratifié des chèques pour un total de \$42,712.30 dont un transfert de \$17,700 au comité intermunicipal de l'arena. Ces factures concernent la balance des dépenses pour l'année 1974. A la même occasion, les édiles ont approuvé le paiement de compte pour les dépenses courantes au total de \$5,332.66 et M. Fernand Poiré, secrétaire-trésorier, a reçu l'autorisation d'acquiescer ces factures à même les fonds à sa disposition.



"S'il vous plaît". Cette affiche que l'on retrouve en bordure des routes et dans les villes invite les automobilistes, les enfants, les parents à être prudents afin que l'on n'ait pas à déplorer de victimes qui plus souvent qu'autrement sont des enfants. Seulement à Drummondville l'on compte un nombre important d'enfants qui ont été

tués dans des accidents de la circulation et dont la principale cause est un conducteur en boisson. Il s'agit donc d'une excellente initiative du ministère des Transports qui, on l'espère, permettra à tous de réfléchir. (Photo Bo-soleil)

Sept morts et 367 blessés dans les accidents à Drummondville

par Yves CHAMPOUX

DRUMMONDVILLE — Pour preuve que le comté de Drummond est renommé au domaine des accidents tant de la circulation jusqu'aux noyades, on déplore pour 1974, 55 morts comparativement à 42 en 73, représentant une augmentation de 13, ce qui ne s'était jamais vu depuis plus de 10 ans.

De ces victimes, près de la moitié sinon plus sont des enfants. On dénombre 20 morts dans des accidents de la circulation, neuf noyades, deux dans des incendies dont un enfant, trois adolescents avec des motos, trois morts à la suite de capotages.

En ce qui concerne uniquement la Sûreté municipale de Drummondville, on signale, pour l'année 1974, sept morts soit deux conducteurs d'auto, deux piétons, un conducteur de moto et deux cyclistes. Il y eut quelque 2,089 accidents, soit 279 qui ont fait 367 blessés, 829 dont les dommages sont supérieurs à \$100 et 974 inférieurs à ce montant en plus de sept accidents mortels.

En ce qui a trait aux blessés, il y eut 112 conducteurs d'autos, 104 passagers, 38 piétons, 22 conducteurs de mobylettes, un passager de mobylette, 47 conducteurs de motos, 10 passagers

de motos, et finalement 33 cyclistes.

En 1973, on rapportait 2,016 accidents dont trois mortels. On note donc une augmentation importante de même que quatre accidents mortels de plus. Le nombre d'accidents avec blessés accuse également une augmentation alors qu'en 1973 il y en a eu 259 comparativement à 279 l'an dernier.

Enquêtes et cour

Dans la division des enquêtes criminelles l'on remarque une nette augmentation des diverses plaintes enregistrées pour vols, dommages à la propriété, délit de fuite, méfaits, fraude et vandalisme. En 1974, il y a eu 4,028 plaintes d'enregistrées alors qu'en 73 il y en a eu 3,737. De ces plaintes, 3,192 ont été classées à la satisfaction des plaignants, laissant une différence à résoudre de 836. En 73, 2,974 plaintes ont été solutionnées ce qui avait laissé une différence de 763.

Ces plaintes représentent en argent, pour 74, \$295,845.80 soit une diminution de \$112,825.98. Les plaintes qui ont été classées représentent en argent pour 74, \$149,417.45 laissant une différence à recouvrer de \$146,428.35. Pour 73, la police a récupéré une valeur de \$248,668.69, soit \$99,251.24 de moins.

Incendies

Dans la division des incendies, les quelque 170 sorties des pompiers se divisent comme suit: 122 dans les limites de la ville, 10 à l'extérieur et 38 fausses alarmes.

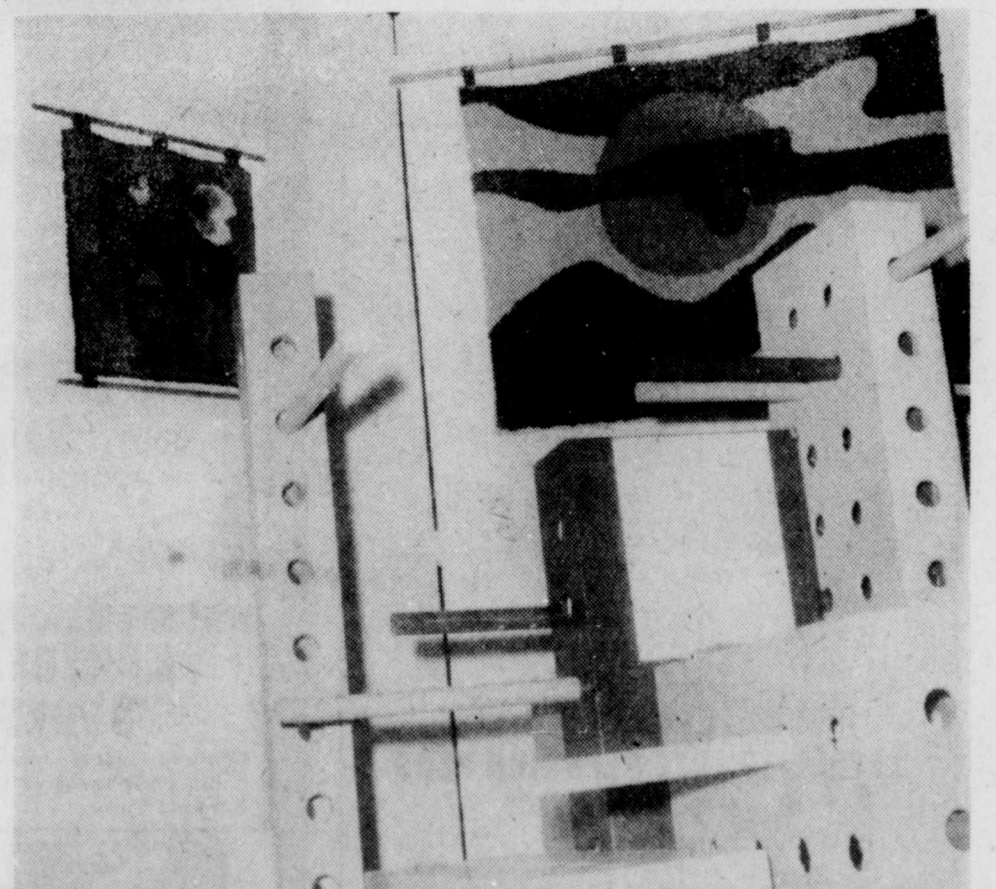
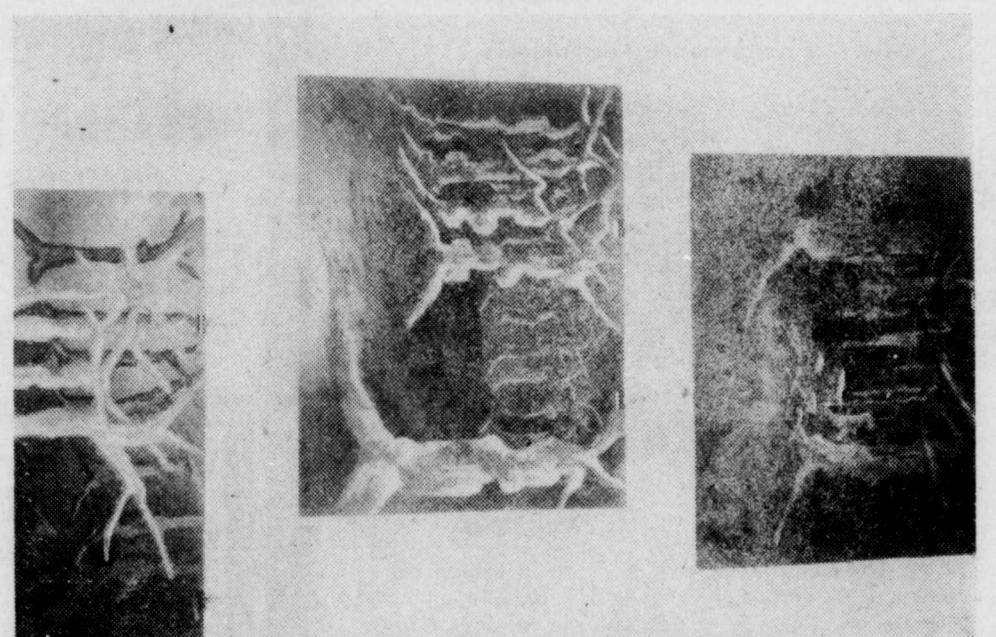
En terme de dollars les incendies auront causé en pertes totales ou partielles d'une valeur d'un million de dollars. Malheureusement, on ne possède pas les chiffres de 1973 si ce n'est le nombre de sorties. En 73, les pompiers sont sortis 180 fois dont 133 dans les limites, 16 à l'extérieur et 31 fausses alarmes.

En conclusion, l'on remarque qu'il y a diminution à la division des enquêtes criminelles à cause de la diminution du crime, et également diminution dans les incendies.

Il reste qu'au niveau des accidents de la circulation ou autres, on accuse une augmentation.

La prudence sur ce point et en fait sur tous les autres points devrait être un point d'intérêt pour la population drummondvilloise et du comté pour 1975.

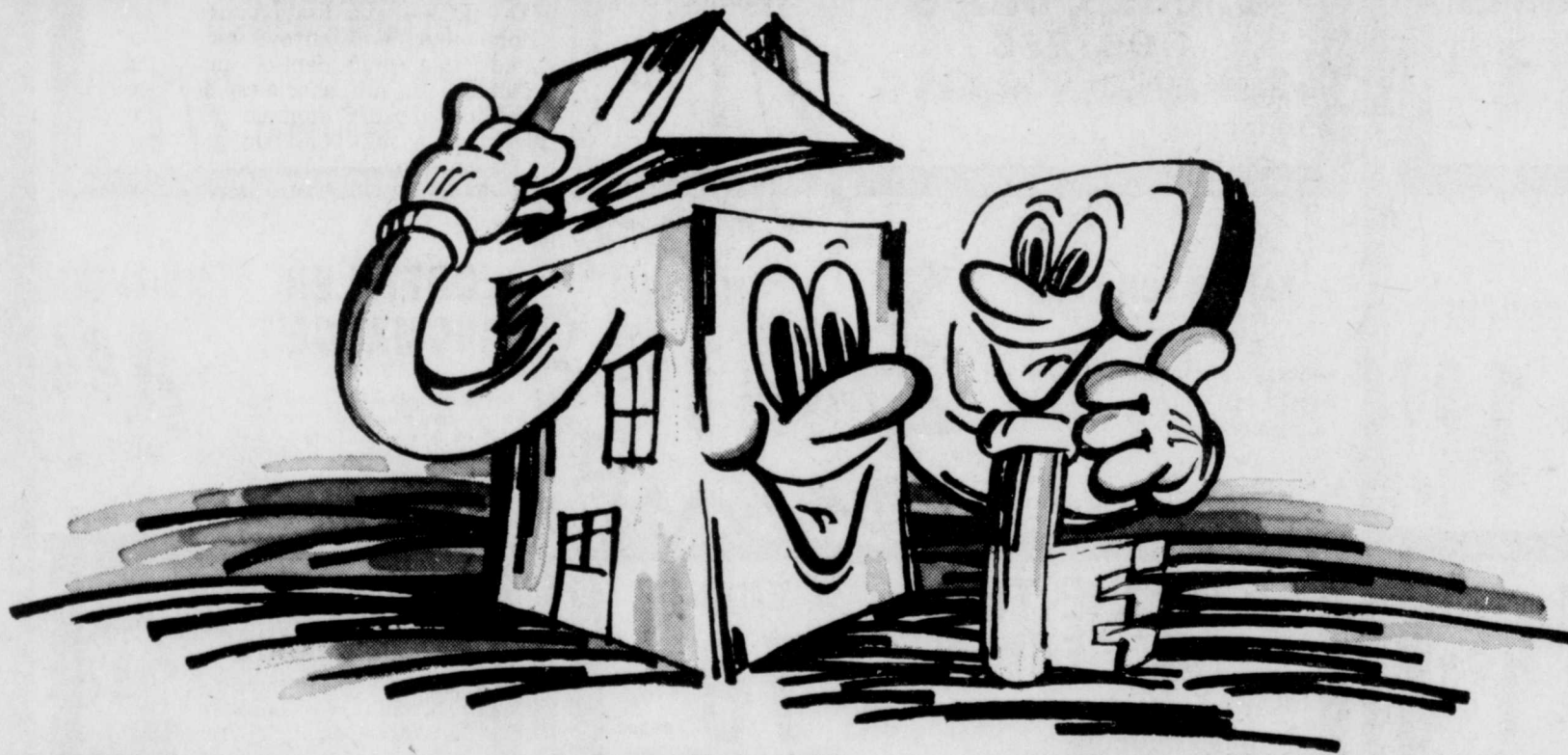
Exposition au Cégep de Victoriaville



Jusqu'à dimanche, un groupe de jeunes artistes de la région des Bois-Francs expose des oeuvres dans le hall d'entrée du Cégep de Victoriaville. La photo du haut nous fait ainsi admirer quelques toiles de Danièle Bastien, fille de Mme

Suzanne Bastien de Victoriaville. Sur la photo du bas, on retrouve une sculpture de Denis Pellerin, de Ham-Nord, et au mur, deux travaux de Claire Forcier de Victoriaville. (Photo LeRo)

Propriétaires et Locataires... Comment vivre en harmonie en 1975.



Voici quelques notes qui vous y aideront.

L'Administrateur des Loyers (Régie des Loyers) a juridiction sur tous les logements locatifs du Québec sauf ceux dont la construction a commencé après le 31 décembre 1973.

Si votre bail est de 12 mois ou plus et se termine le 30 avril ou le 1er mai 1975, il appartient à la catégorie des baux qui sont prolongés automatiquement, aux mêmes conditions, et au même loyer, jusqu'au 30 juin 1976.

Pour éviter une telle prolongation automatique,

A) le locataire doit: — aviser son propriétaire par écrit, avant le 1er février 1975, de son intention de quitter le logement à l'expiration de son bail actuel.

B) le propriétaire doit: — envoyer par écrit un avis de non prolongation de bail avant le 1er février 1975; — ou envoyer par écrit un avis d'augmentation de loyer, ou de changement de conditions, avant le 1er février 1975.

Sur réception de l'un ou l'autre de ces avis de son propriétaire, le locataire peut, dans les 30 jours de cet avis:

A) aviser son propriétaire par écrit, de son intention de quitter le logement;

B) ou produire une demande écrite à l'Administrateur des Loyers (Régie des Loyers) pour obtenir la prolongation du bail et/ou la fixation du loyer; une copie de cette demande doit être également envoyée à son propriétaire, dans le même délai de 30 jours.

Le locataire qui ne donne pas suite à l'avis de son propriétaire ou qui ne s'adresse pas à l'Administrateur des Loyers (Régie des Loyers) dans le délai de 30 jours prévu par la loi, accepte cet avis, qu'il s'agisse d'une non prolongation de bail ou d'augmentation de loyer ou de changement de conditions.

Si votre bail est de moins de 12 mois ou s'il expire à une autre date que le 30 avril ou le 1er mai 1975, veuillez vous adresser à votre conseiller

juridique ou à l'Administrateur des Loyers (Régie des Loyers) pour de plus amples renseignements.

Tous les baux conclus, renouvelés ou prolongés doivent être conformes au **bail distribué gratuitement par le gouvernement du Québec**. Il est disponible dans sa version française ou anglaise (au choix du locataire) dans tous les établissements bancaires et Caisses populaires, dans les bureaux de la Régie des Loyers, dans un grand nombre de kiosques à journaux ou en écrivant au:

Ministère de la Justice du Québec
Service de l'information,
225 est, Grande-Allée,
Québec, Québec.
G1R 4C6

Ministère de la Justice du Québec
Service de l'information,
Palais de Justice,
Montréal, Québec.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
RÉGIE DES LOYERS

Aston menacé d'expulsion si...

par Gilles LEBEL

DRUMMONDVILLE — Le cas du joueur Jacques Courchesne a connu une tournure des plus fracassantes lundi soir à l'occasion d'une réunion de la direction de la Ligue centrale des Bois-Francs à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Rappelons que Jacques Courchesne avait tout d'abord été accepté par les directeurs du circuit pour faire partie de la formation des Bruins d'Aston du pilote Germain Martin. Bouchard a participé à sa première joute dimanche le 22 décembre dernier dans l'uniforme des Bruins qui l'emportèrent 5 à 2 contre Daveluyville. Dans ce match, Jacques Courchesne récoltait 1 filet et 2 mentions d'assistance.

Suite à une pétition des joueurs de la ligue, le joueur Courchesne s'est vu retirer la permission de rejoindre les rangs des Bruins jeudi dernier, le 9 janvier, contre les Monacs de St-Léonard qui l'emportaient 4 à 1. Dimanche dernier, le 12 janvier, les Bruins d'Aston n'ont pas tenu compte de cette dernière décision, perne joue à nouveau; que tout mettant à Jacques Courchesne d'évoluer dans la rencontre contre les Marquis de St-Célestin, qui a

pris fin 10 à 0 en faveur des Marquis.

Vu cet état de chose, les dirigeants ont tenu une assemblée lundi dernier, et le président de la Ligue centrale des Bois-Francs, M. J.-Germain Pépin, a fait parvenir une lettre recommandée à M. Paul Nadeau, directeur des Bruins un avis très sévère concernant le cas Jacques Courchesne.

Voici en détail le contenu de cette lettre: "La ligue centrale des Bois-Francs apprendait que le joueur Courchesne figurait parmi votre liste de joueurs qui avaient joué dimanche dernier malgré l'appel téléphonique envoyé par le vice-président, M. Michel Sigouin, donnant les raisons pourquoi la ligue était revenue sur sa décision.

Je comprend très mal l'attitude de votre club et je dois vous faire part que le comité de discipline s'est réuni lundi à Notre-Dame du Bon Conseil, et recommandé aux officiels que si le joueur Jacques Courchesne le club sera banni pour la balance de la saison, et en plus, perdra automatiquement son dépôt de \$200,00, plus les autres revenus. De plus l'an prochain, Aston se verrait refuser son entrée dans la ligue.

J'ose espérer que vous

vous conformerez en bons sportifs et accepterez la décision de la ligue qui était majoritaire par vote à l'assemblée. Donc pourquoi ne pas accepter le verdict, vous remerciant de votre bonne collaboration, bien à vous, et c'est signé: M. J.-Germain Pépin, président de la Ligue centrale des Bois-Francs.

Ce soir, 2 rencontres sont à l'affiche au Centre civique de Drummondville. Dans le premier match cédulé pour 20 h, St-Célestin rencontrera Ste-Eulalie, cependant que la seconde partie opposera St-Léonard à Daveluyville.

Classement des équipes

Équipe	P	G	P	N	PP	PC	Pts
St-Eulalie	16	10	3	3	59	41	23
St-Léonard	17	10	2	3	63	46	22
Daveluyville	17	9	7	1	53	53	19
St-Célestin	17	7	8	2	35	41	16
Aston	17	1	14	2	35	85	4

(Calendrier de la saison régulière est de 20 parties.)

Compteurs

Joueur	Buts	As.	To.	Pu.
P. Bouchard (Daveluy)	18	9	37	6
R. Lupien (Daveluy)	12	31	33	46
J.-Guy Lambert (St-Eulalie)	13	17	30	15
R. Bergeron (St-Léonard)	11	18	29	4
C. Boisclair (St-Léonard)	7	9	26	24
R. Aubry (St-Eulalie)	7	15	22	32
P. René (St-Léonard)	8	12	20	10
P. Paradis (Aston)	10	13	19	13
G. Hains (Daveluy)	7	11	18	13
J.-P. Rochefort (Daveluy)	8	15	6	

Carrières

Joueur	P	Bp	Bc	Moy.
C. Jutra (St-Célestin)	17	56	41	2,41
E. McMahon (St-Eulalie)	16	59	41	2,56
M. Plante (St-Léonard)	17	63	46	2,70
C. Courchesne (Daveluyville)	17	53	53	3,11
J.-Y. Maheux (Aston)	17	35	85	5,00

Des Eperviers qui surprennent

par Claude BROUILLARD

SOREL — Depuis quelques temps, les Eperviers de Sorel offrent du très bon hockey et il ne serait pas surprenant qu'ils rejoignent les Saguenéens de Chicoutimi, d'ici la fin de la saison, au 3e rang. Lors du match les opposant au Junior de Montréal, les recrues du Sorel ont offert une formidable performance pour permettre aux leurs de surclasser le Junior 7 à 5. Ce ne fut toutefois pas le cas face aux Draveurs de Trois-Rivières, alors que les Sorelois se sont inclinés 4 à 3. Durant cette joute, les Eperviers jouèrent de malchance, tandis qu'à d'autres moments, ils se butaient à un Normand Lapointe en grande forme.

Par ailleurs, maître Lemoyne semble en être venu à une entente avec les dirigeants de la ligue, puisqu'il n'a pas donné suite aux menaces prodiguées (Lemoyne avait menacé d'en appeler à un tribunal si la suspension

de son instructeur, Pierre Duguay, et du joueur Gilles Bilodeau n'était pas révoquée). Notons que l'entraîneur Pierre Duguay sera de retour à son poste pour la rencontre du 20 janvier prochain, alors que les Eperviers visiteront les Dynamos de Shawinigan. De son côté, le défenseur Gilles Bilodeau reviendra au jeu le 29 janvier, pour la partie opposant les Eperviers au Junior de Montréal. Ajoutons que Lemoyne dirigeait les siens contre les Draveurs de Trois-Rivières, malgré le fait qu'il ait déclaré qu'il ne s'occuperait plus de conduire ses joueurs, du moins en principe.

Mentionnons que le défenseur Gary Platt, acquis du Junior de Montréal, impressionne vivement par son puissant lancer frappé. Il est d'ailleurs employé à la pointe lors des avantages numériques. De plus, il se tire très bien d'affaires défensivement parlant. Sou-

gnons que l'ailier Michel Fréchette retrouve graduellement ses possibilités. Son nom paraît régulièrement au pointage depuis quelques rencontres.

D'autre part, l'ailier Richard David a été blessé à une cheville lors de la rencontre du 10 janvier dernier au Forum de Montréal. La blessure ne fut toutefois pas trop sérieuse puisque David a pu prendre part à la première période du match opposant les Eperviers aux Draveurs, mais il a dû se retirer de la rencontre par la suite, sa blessure à la cheville le rendant inapte à poursuivre la rencontre.

Notons que la direction des Eperviers a préféré laisser évoluer le joueur de défense Serge Thomas, obtenu ainsi que Richard Dalpé, André Leroux et Gary Platt du Junior de Montréal en retour de Pierre Mondou, avec les Alouettes de St-Jérôme de la LHJAA.

Le défenseur Donald Glau-

son est employé sporadiquement depuis quelques joutes. Pierre-Louis Seize a pris part régulièrement au jeu lors des 3 rencontres qu'il a disputé. Pour conclure, l'ailier Alain Chaput connaît de sérieuses difficultés à s'inscrire au pointage depuis au moins 3 semaines à 1 mois. Tout devrait se tasser prochainement car Chaput est un très bon fabricant de jeu.

Maintenant voici les statistiques des Eperviers de Sorel:

Dossier cumulatif:
Gains: 12, Revers: 30, Nuls: 3, Offensive: 174, Défensive: 244

Compteurs

Joueur	Buts	As.	To.	Pu.
R. Ritchie	35	37	72	31
L. Deblois	23	31	54	29
A. Chaput	10	29	39	38
R. Dalpé	12	13	25	4
R. Dalpé	12	13	25	4
R. David	11	13	24	28
A. Leroux	10	13	23	11
D. Claude	5	17	22	204
M. Fréchette	9	12	21	33
L. Lovasi	6	13	19	21
D. Leduc	2	10	12	35
G. Platt	2	10	12	60
R. Séguin	0	12	12	262
F. Cadrin	3	8	11	149
G. Haas	6	3	9	13
M. Rodrigue	4	7	14	

C. Lris	0	1	1	1
D. Coutu	0	1	1	4
G. Bilodeau	0	1	1	131
P. Louis-Seize	0	0	0	0

Gardiens
C. Legris: PJ: 26; MTS: 1580; BA: 138; Moy: 5,24
Daniel Coutu: PJ: 18; MTS: 1100; BA: 102; Moy: 5,56
Jim Palmer: PJ: 113; MTS: 20; BA: 4; Moy: 12,00

Voici quelques renseignements sur les nouveaux venus:
Richard David: Position: ailier, Age: 16 ans, Taille: 6'1", Poids: 200 lbs, Lieu de résidence: Buckingham
Pierre-Louis Seize: Position: centre, Age: 17 ans, Date de naissance: 03-08-57, Poids: 165 lbs, Taille: 5'9", Lieu de naissance: Buckingham
Richard Dalpé: Position: ailier, Age: 17 ans, Poids: 165 lbs, Taille: 5'9", Lieu de naissance: Montréal
André Leroux: Position: centre, Age: 17 ans, Date de naissance: 22-01-57, Poids: 175 lbs, Taille: 5'10", Lieu de naissance: St-Bruno
Gary Platt: Position: défenseur, Age: 17 ans, Date de naissance: 6-05-57, Poids: 170 lbs, Lieu de naissance: Montréal

Ste-Perpétue est déjà éliminé

par Gilles LEBEL

DRUMMONDVILLE — Un filet de Rock Houle sur une aide de Gervais Rioux à 3:30 de la seconde période supplémentaire, a permis au L.G. Photolitho-Dan Sports de remporter une victoire difficile de 2 à 1 contre le Bar Duroy de Ste-Perpétue, dans le premier match de la ligue de ballon sur glace Labeat 50.

Par ce triomphe, le L. G. Photolitho-Dan Sports remporte la série quart de finale de 3 par 2 gains consécutifs. Aucun filet n'a été marqué au premier ving, alors que l'équipe gagnante marquait le premier but de la joute à la période médiane à 8:12, filet de Fernand

Martel sur une mention de Denis Gélinas. René Lassonde, sans aide, comptait pour le Bar Duroy à la troisième période à 5:10. Une seule punition, décernée à Jacques Bergeron de la formation victorieuse.

La seconde série quart de finale de 2 de 3 entre le Drummond Business Forms et le St-Cyrille, est maintenant égale 1 à 1, suite au gain du D.B.F. 4 à 1. Le premier engagement a pris fin par un compte nul de 1 à 1, cependant que le D.B.F. a marqué 1 filet à la période médiane et 2 au dernier engagement. Robert Leclerc et Réal Paris ont marqué chacun 2 buts pour le D.B.F. Laurent Turcotte avait ouvert le pointage

pour le St-Cyrille en 1ère période. Une seule punition mineure.

Un but de Claude Grenier compté à 4:24 de la première période supplémentaire, sur une aide de Richard Dionne, a conduit le Drummond Moto à une victoire contre le Librairie Dion par le pointage de 4 à 3. Pour Claude Grenier, il s'agissait de son troisième filet de la rencontre. Yves Rioux a complété le pointage des vainqueurs, Pierre Lemaire a marqué 2 fois pour les perdants et l'autre est allé à Gérard Coderre. La série semi-finale 3 de 5 est maintenant égale avec 1 gain pour chaque équipe. L'officiel a infligé 3 punitions mineures à chaque formation.



Jean Béliveau a profité de son passage à la Brasserie Molson, pour rencontrer les organisateurs du 11e tournoi international Midget de Drummondville. L'on sait que l'ancien numéro 4 des Canadiens de Montréal sera le président d'honneur de ce tournoi d'envergure internationale alors qu'une équipe de la Suède, et une des Etats-Unis participeront à ce tournoi. (Photo Bo-soleil)

MAGASINS Firestone

Toute la qualité que vous désirez... aux prix de janvier

ENTIÈREMENT TRANSISTORISÉ
GRANDE FIABILITÉ

- Tube-image de 26" à fond de contraste noir.
- Châssis entièrement transistorisé.
- Réglage perfectionné de la couleur "One Touch".
- Blocage des gammes de couleurs et de teintes.
- Blocage de teinte Customatic.
- Meuble de style méditerranéen de teinte pacanier.
- Roulettes.

\$759⁹⁵ Notre prix de janvier.

FACILE! AVEC LE FOUR AUTONETTOYANT

- Four autonettoyant: plus de récurage salissant.
- Minuterie automatique de four.
- Pendulette et compte-minutes.
- Voyants lumineux de four et d'éléments de surface.
- Dessus à rebords.
- Deux éléments Calrod de dessus de 8" et deux de 6".
- Or moisson, avocat, \$10 de plus.

\$439⁹⁵ Notre prix de janvier

PRIX DE JANVIER

Facile! aux magasins Firestone

2380, ROYALE TROIS-RIVIÈRES
Tél.: 375-4816

PROFITEZ DU CREDIT Firestone OU... CHARGES

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au mercredi: 8h30 à 6h p.m.
Jeudi, vendredi: 8h30 à 9h p.m.
Samedi: 8h30 a.m. à 1h p.m.

Une troisième place

par Gilles LEBEL

DRUMMONDVILLE — La formation Edwidge de Drummondville en basket-ball, des instructeurs Louise Gilbert et Robert Comeau, a participé dernièrement au tournoi Dawson Holiday Festival tenu à Montréal.

L'équipe Edwidge a fait belle figure à cette compétition qui regroupait les meilleures équipes de la Belle Province, dont l'équipe numéro un, le MacDonald High Scholl, ainsi que le John High School, classe seconde à Montréal.

La formation locale a tout d'abord eu fort à faire pour vaincre finalement le St-Thomas de Pointe-Claire au compte de 63-37. Dominique Lafrenière s'est particulièrement signalée à l'offensive avec un compte de 29

points, aidée de Manon Dubuc avec 9, Chantal Nadeau 8, Line Nadeau 5 et Lise Cossette avec 6 points.

En demi-finale, l'équipe Edwidge a dû s'incliner 51 à 41 contre le MacDonald High School. Dominique Lafrenière s'est encore une fois de plus signalée malgré la défaite avec un total de 15 points. Manon Dubuc et Chantal Nadeau ont également participé au pointage avec respectivement 10 et 9 points. À la défensive, Line Nadeau et Monique Gallant ont très bien fait. Dominique Lafrenière a été sélectionnée sur l'équipe étoiles du tournoi.

L'équipe Edwidge participera prochainement, c'est-à-dire les 24, 25 et 26 janvier, à un tournoi invitation du Cégep de Sherbrooke.

Que de lacunes à combler!

Membre du groupe de recherche et de développement sur le hockey, au laboratoire des sciences de l'activité physique du département de l'éducation physique de l'université Laval de Québec, Georges Larivière n'a guère besoin de présentation. Dans l'édition de janvier de la revue Québec-Science, Georges Larivière publie un important document intitulé "Le hockey, ça s'apprend". Dans une série d'articles, LE NOUVELLISTE reproduit de larges extraits de ce dossier étoffé sur la situation du hockey et des athlètes.

Aujourd'hui, Georges Larivière dégage quelques conclusions. Il s'agit du dernier de cette série d'articles.

tant distingue les joueurs de hockey canadiens et russes, soit l'intelligence tactique. Celle-ci peut se définir comme la capacité du joueur à analyser une situation de jeu en sport collectif et à y apporter une réponse adéquate.

Les joueurs canadiens en général possèdent assez d'habileté technique pour initier la bonne réponse. Cependant, ils n'arrivent pas à percevoir correctement le déroulement du jeu proprement dit d'où, très souvent, une réponse inadéquate par rapport aux situations de jeu. Le problème ne se situe pas au niveau de la technique mais plutôt à celui du choix de la réponse requise. Cette intelligence stratégique se développe grâce à la pratique intensive de certains sports collectifs tels que le soccer ou le handball, pratiqués que les entraîneurs russes n'hésitent pas à encourager chez leurs joueurs. Il est déplorable que les joueurs de hockey canadiens se limitent à la pratique intensive d'un seul sport collectif réduisant de beaucoup

le développement de leur intelligence tactique.

Lacunes à combler
Pour la formation de joueurs de hockey de fort calibre, de nombreuses autres conditions doivent être satisfaites. Plusieurs d'entre-elles ne sont pas respectées dans notre système actuel ce qui peut expliquer, jusqu'à un certain point, les faiblesses de nos équipes sur la scène internationale.

Parmi les lacunes les plus importantes, on doit compter le manque d'administrateurs permanents dûment qualifiés et l'incompétence des entraîneurs en général. De plus, il faut mentionner l'utilisation inefficace des facilités à la portée des joueurs et de leurs entraîneurs et le manque de planification des séances d'entraînement sur glace.

On devrait aussi établir un nouveau système de regroupement des joueurs par catégorie qui tiendrait compte autant de leur niveau de performance que de leur âge.

Le développement de leur intelligence tactique.

Le réalisme pour accepter
Plusieurs autres raisons pourraient expliquer partiellement le recul du hockey canadien depuis quelques années sur la scène internationale. Par contre, il ne s'agit pas d'adopter intégralement les méthodes préconisées par certains pays européens, car leur programme de formation s'adapte parfois très difficilement à notre réalité canadienne.

Nous avons présentement au Canada tous les éléments nécessaires pour changer très vite nos méthodes de formation de joueurs de hockey. Il ne nous manque que le réalisme nécessaire pour accepter qu'on ne nait pas joueur de hockey: on le devient.

Un autre facteur impor-